

MINISTERE DES FINANCES

DIRECTION GENERALE
DE LA COMPTABILITE

وزارة المالية المديرية العامة للمحاسبة

DIRECTION DE LA REGLEMENTATION ET DE L'EXECUTION COMPTABLE DES BUDGETS

مديرية التنظيم والتنفيذ المحاسبي للميزانيات

CIRCULAIRE N° 03 du 16/06/2008 MODIFIANT ET COMPLETANT LES DISPOSITIONS DE LA CIRCULAIRE N° 02 du 05/04/2008

OBJET: Codification des Ordonnateurs.

REFER: Décret exécutif n°08.25 du 03/02/2008 portant répartition des crédits ouverts au titre du budget de fonctionnement par la loi de finances pour 2008 au ministère de l'Aménagement du Territoire, de l'Environnement et du Tourisme.

Les dispositions de la circulaire n° 02 du 05/04/2008 sont réaménagées comme suit :

Ministère de l'Aménagement du Territoire, de l'Environnement et du tourisme	141.0.00
Services déconcentrés de l'aménagement du territoire et de l'Environnement	141.1.00
Services déconcentrés du tourisme	141.2.00

Le reste des dispositions de la circulaire susvisée demeure sans changement.

Je vous demande de veiller à l'application des dispositions de la présente circulaire.

LE DIRECTEUR DE LA REGLEMENTATION ET DE L'EXECUTION COMPTABLE DES BUGETS

Signé: M. K. LAKHDARI

DESTINATAIRES:

Pour exécution:

- Agence Comptable Central du Trésor
- Trésorerie Centrale.
- Trésoreries de wilaya

Pour information:

- -Cour des Comptes
- -Inspection Générale des Finances
- -Inspection des Services Comptables
- Ministère de l'Aménagement du Territoire, de l'Environnement et du Tourisme
- -Direction Générale du Budget
- -Direction générale du trésor
- -Directions Régionales du Trésor
- -M. le trésorier principal